

Madame Jocelyne GUERIN
Présidente
Communauté de Communes
Bazois Loire Morvan
11, place Lafayette
58290 MOULINS-ENGILBERT

Réf. DAET/LP/OA – 2026-22

Nevers, le 7 mai 2026

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Luzy

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre demande d'avis concernant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Luzy.

Contextualisation du projet

La CCI prend acte du caractère ciblé et mesuré de cette modification simplifiée, qui vise principalement des ajustements ponctuels de zonage et de règlement sans remise en cause de l'économie générale du PLU.

Elle relève notamment l'adaptation du zonage à proximité de la maison médicale afin de permettre une amélioration des capacités de stationnement associées à cet équipement structurant pour la commune.

La clarification de certaines dispositions réglementaires en zones A et N participe également à une meilleure lisibilité du document d'urbanisme pour les administrés et les porteurs de projets.

1. Incidences positives pour l'activité économique locale

Les incidences économiques directes du projet apparaissent limitées.

Toutefois, l'ajustement du zonage autour de la maison médicale constitue un point favorable pour l'accessibilité des services de santé et les conditions d'accueil des usagers comme des professionnels concernés.

Les modifications apportées au règlement des zones agricoles et naturelles, présentées comme des corrections ou clarifications, ne semblent pas remettre en cause les conditions générales d'exercice des activités économiques présentes sur le territoire, notamment agricoles.

L'évolution de l'OAP Lafont reste essentiellement orientée vers l'organisation du secteur d'habitat et n'appelle pas d'observation particulière au regard de l'activité économique.

.../...

2. Suggestions pour renforcer l'impact économique du projet

Compte tenu de la portée limitée de la modification simplifiée, la CCI n'identifie pas de point majeur nécessitant des ajustements particuliers.

Elle invite néanmoins la commune à maintenir, dans les futures évolutions du PLU, une attention particulière :

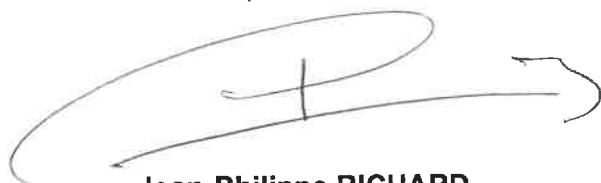
- au maintien des activités et services de proximité participant à l'attractivité du bourg ;
- à la préservation de capacités d'accueil adaptées pour les entreprises artisanales et de services ;
- à l'accessibilité des principaux équipements structurants pour les habitants et les professionnels.

La CCI souligne que les évolutions proposées demeurent ponctuelles et ne modifient pas substantiellement les équilibres économiques du territoire.

Elle rappelle toutefois l'importance, dans les réflexions futures sur le document d'urbanisme, de préserver les conditions favorables au maintien du tissu commercial et artisanal local, ainsi qu'au développement des services à la population.

Au regard de ces éléments, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre n'émet pas d'observation particulière sur le projet de modification simplifiée du PLU de Luzy

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes cordiales salutations.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a small arrow pointing to the right.

Jean-Philippe RICHARD
Président